

LA GAZETTE DES ÂÎNÉS

Le bulletin d'information officiel du CCCA



Un tandem pour les aînés :

En collaboration entre la commune, le CPAS, le GAL Ami Des Aînés et le CCCA, un tandem a été mis en place et est composé de Mme Sari directrice du CPAS et Christianne Devresse représentant les aînés de la commune.

D'abord, des citoyens des différents villages ont participé à une concertation des aînés . Ensemble, nous avons établi les besoins des Remicourtois et le plus urgent pointé du doigt consiste à établir une communication claire sur les services accessibles..

Ensuite, un groupe a sillonné des rues pour relever les difficultés pour se déplacer mais malgré le confinement et en respectant les mesures sanitaires, des balades papote ont complété les informations.

Une Gazette ?

Et oui, il ne suffit pas de parler et contrairement aux commentaires sur les réseaux sociaux où des râleurs en nombre se défoulent et disent que rien ne bouge, nous agissons. Lors de notre réunion du 28 septembre, notre premier point du plan d'actions essaie de résoudre ce problème de communication et d'informations.

Comme tous les seniors ne sont pas connectés, une idée a germé et est concrétisée dans la foulée avec la parution du premier numéro de notre gazette qui permettra de vrais échanges entre nous. Vous pourrez nous donner votre avis, poser des questions, formuler des demandes réalisables et pourquoi pas y participer avec nous en parlant de votre hobby, de souvenirs, de projets...

L' exemplaire que vous tenez dans les mains servira de test. Il est basique mais nous agrémenterons les suivants en tenant compte de vos désirs. Les suivants, nombreux on l'espère, ne seront envoyés qu'à ceux qui

complèteront le talon annexé. Nous comptons publier 4 numéros par année avec des informations spécifiques pour les aînés. Vous pourrez choisir de le recevoir par mail ou en version papier.

N'hésitez pas à en parler autour de vous!

Le guide des aînés

Pendant le confinement, ne croyez pas que tout s'est arrêté et, par visioconférence, nous avons préparé un guide des aînés qui contient une mine de renseignements (disponible au 0477/555418) et mis en place la distribution des boîtes jaunes qui contiennent les informations médicales nécessaires en cas d'urgence (disponible au CPAS au 019/549346)

Le mot du président

Les aléas de la vie amènent le Conseil Consultatif Communal des Aînés de notre commune à se tourner vers vous pour être au complet. En effet, la première condition pour pouvoir être membre du CCCA est d'habiter la commune. Quelques-uns de nos membres ne remplissaient plus cette condition et ont donc présenté leur démission et d'autres sont encore tellement pris par leur vie active qu'ils ont dû choisir.

Nous pensons que nous devons être au complet et c'est pourquoi nous faisons appel à vous pour être conseiller ou conseiller suppléant.

Vous pensez peut-être que vous ne pouvez pas nous aider et nous, les conseillers présents, souhaitons votre présence pour nous aider à remplir notre rôle.

Quel est ce rôle ? La circulaire du Ministre Furlan, CM du 02 octobre 2012, est claire et nous reprendrons les termes de celle-ci ;

La mise sur pied d'un CCCA répond à plusieurs objectifs servant l'intérêt régional :

- I. Intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux.
- II. Assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations, et moyens.
- III. Renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux aînés, par le biais de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en oeuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion.

Les candidatures sont à envoyer **Rue Nouvelle Percée, 5 4350 Remicourt** **avant le 16 décembre**

- soit à Monsieur Missaire, Bourgmestre ;
- soit à Madame Augeraux, Echevine en charge du délassement des Aînés

Vos candidatures seront présentées au Conseil communal qui votera. Ainsi, tout sera réalisé dans les règles.

Nous espérons que, comme d'habitude, des Remicourtoises ou Remicourtois répondront à notre appel. Déjà, nous remercions les candidats et nous présentons à toutes et à tous nos concitoyens nos meilleures salutations.

Jean-Marie Kevelaer



Faites vivre la Gazette !



Appel à tous,

Dans les prochaines parutions, nous comptons réserver une page avec les informations dans un domaine différent (informatique, mobilité, bénévolat, aide, logement, loisirs....) une page avec un thème proposé par un lecteur, une page avec le calendrier des activités et une page avec éventuellement des jeux, des nouvelles des associations ou ??? .

Pour répondre à vos attentes, complétez le talon qui se trouve au centre de cette édition.

La première publication est adressée à tous alors si vous connaissez un papy ou une mamy ou un voisin ou une voisine qui serait intéressé par notre gazette, ce serait gentil de l'aider à compléter le talon et peut-être le déposer pour lui ou elle à l'administration communale.

En septembre 2021, le CPAS a obtenu un nouveau subside de 6250 euros destiné à mettre en place un plan d'action préventive en matière d'énergie (PAPE).

Avec ce subside, nous souhaitons dispenser des séances d'information et de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Intéressé(e)s ? Contactez le CPAS au 019/54.93.21. Nous pourrions ainsi évaluer les besoins de la population afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Taxi social

Dans quel cas peut-on solliciter le taxi social ?

Le taxi social du CPAS de Remicourt est proposé pour :

- Bénéficier de soins de santé ou se rendre chez le pharmacien ;
- Rendre visite à un proche , à son domicile, à l'hôpital ou en maison de repos ;
- Accomplir des démarches administratives ou à caractère social ;
- Effectuer des achats, se rendre chez le coiffeur ..., participer à des activités de loisirs ;

Qui peut faire appel au taxi social ?

Le taxi social est accessible aux Remicourtois qui éprouvent des difficultés de mobilité.

(Les enfants de moins de 14 ans doivent toujours être accompagnés)

Quand peut-on appeler le taxi social ?

Du lundi au vendredi de 8H30 à 16H (excepté les jours fériés).

Le taxi peut se déplacer dans un rayon de 30km autour du lieu de prise en charge (ce rayon est étendu à 100km pour les rendez-vous médicaux).

Combien ça coûte ?

Indemnité kilométrique de 0,30 euros/km.

Coût d'attente : gratuit les 30 premières minutes, ensuite 5 euros/heure entamée.

Frais de parking éventuels à charge de l'utilisateur.

Le règlement complet est disponible au CPAS de REMICOURT ou sur le site internet de la commune.

Fonds social chauffage

L'asbl Fonds Social Chauffage intervient partiellement dans le paiement de la facture de chauffage des personnes qui se trouvent dans des situations financières précaires.

Le Fonds fonctionne toute l'année.

Sont concernées les factures payées pour: le gasoil de chauffage , le pétrole lampant (type c) et le gaz propane en vrac.

Bénéficiaires

Catégorie 1 : les personnes ayant droit à une intervention majorée d'assurance maladie invalidité

Afin de réserver l'intervention de chauffage aux personnes socio-économiquement faibles, il est également exigé que le montant annuel des revenus bruts du ménage ne dépasse pas 22.034,79 €, majoré de 4.079,35 € par personne à charge.

Catégorie 2 : les personnes aux revenus limités

Les personnes dont le montant annuel des revenus imposables bruts est inférieur ou égal à 22.034,79 €, majoré de 4.079,35 € par personne à charge. Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

Catégorie 3 : les personnes endettées

Dans cette catégorie, il s'agit des personnes qui remplissent la double condition suivante : personnes bénéficiaires d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes, (cf. loi de 12/06/1991 relative au crédit à la consommation, cf. articles 1675/2 et suivants du code Judiciaire), et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

et
qui ne peuvent en outre faire face aux paiements de leur facture de chauffage.

Pour toute information complémentaire et/ou introduction d'une demande, contactez le CPAS au 019/54.93.46

A ne pas manquer !

Les marches



Départ à 13h du lieu de rendez-vous et pensez au covoiturage.

- Le samedi 12 novembre à Oleye rue des Marais près du café des Ecuyers 7 km
- Le vendredi 25 novembre à Vechmaal Heurnestraat près de la chapelle suivre Sint Pieterskapel 5,2 km
- Le vendredi 9 décembre à Momalle près de l'église 5,5 km
- Le vendredi 13 janvier à Pousset Place roi Albert 5,6 km
- Le samedi 28 janvier à Fexhe-le-Haut-Clocher Gare 6,5 km
- Le samedi 12 février Marche carnavalesque et karaoké

L'agenda du Centre Culturel

- **16 novembre** de 19h à 21h30 atelier d'art floral avec la création de votre montage.
- **27 novembre** de 14 h à 16h vente de livres, bar et goûter en partenariat avec la bibliothèque
- **10 décembre** de 14h à 17h30 atelier couture spécial fêtes
- **11 décembre** à 16h "Une ouïe inouïe" spectacle musical alliant visuel et vocal pour faire danser petits et grands par André Borbé.
- **14 janvier** à 14h "C'est ma vie" spectacle de Léa Gaune
- **28 janvier** à 20h30 "Zaï Zaï" spectacle tout public

La gymnastique

Cours de 17h15 à 17h15 à Momalle uniquement sur inscription.

Les après-midi récréatives

Le 4ème mardi de chaque mois :
29/11, 27/12 et 24/01 à partir de 13h30 à la salle de Pousset Loisirs.

Les rendez-vous du PCDN

19 novembre plantation de 400m de haies à l'ancien terrain de foot d'Hodeige de 9h à 13h

L'administration communale

- **27 novembre** dès 9h00 distribution, subsidiée par la RW, de plants de haie au dépôt communal (rue du Presbytère à Remicourt)
- **17 et 18 décembre** banquet des Aînés (les informations suivront)